

---

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture Pyrénées-Orientales

Special n°78

publié le 07/09/2009

Septembre 2009

---

# Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Secrétariat Général

Cellule d'Appui Juridique

Rectificatif au recueil spécial n° 71 du 24 août 2009. Arrêté préfectoral n° 2009236-53 portant délégation de signature

---

## Autre

**Rectificatif au recueil spécial n° 71 du 24 août 2009. Arrêté préfectoral n° 2009236-53 portant délégation de signature à Mme Christine SABARDEIL, chef du bureau de la logistique et du patrimoine, qui ne comportait pas de signature**

**Administration** : Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Bureau** : Cellule d'Appui Juridique

**Signataire** : Préfet

**Date de signature** : 24 Août 2009

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Cellule d'appui juridique

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.68.20

☎ : 04.68.35.56.84

ARRETE PREFECTORAL N° 2009236-53

portant délégation de signature à Mme Christine SABARDEIL, chef du bureau de la  
Logistique et du Patrimoine.

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des  
départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-  
Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°282/06 du 30 janvier 2006 portant mise en application du projet de  
service de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à Mme Christine SABARDEIL,  
secrétaire administratif de classe supérieure, chef du bureau de la Logistique et du Patrimoine,  
pour toutes les correspondances relatives aux matières relevant de ce bureau ainsi qu'en ce qui  
concerne les documents et décisions suivants :

- ampliations et copies conformes, bordereaux et notes ;

- bons de commande et factures des mobiliers et des matériels (hors informatique et téléphonie) ;
- bons de commande et factures de travaux d'aménagement et d'entretien dans les services ;
- bons de commande et factures relatifs au garage ;
- bons de commande de documentation.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SABARDEIL, chef du bureau de la Logistique et du Patrimoine, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée par Melle Murielle MESTRES, adjoint administratif, adjointe au chef de bureau.

En cas d'absence simultanée de Mme Christine SABARDEIL, chef de bureau, et de Melle Murielle MESTRES, adjointe au chef de bureau, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée par M. Robert ROUX, chef du bureau des Ressources Humaines et du Budget.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 24 août 2009

LE PREFET,



Jean-François DELAGE